

Procès-verbal de décision Extraordinaire

Société : **SARL 3B**

Société à responsabilité limitée au capital de **7774,90 euros**

Siège social : **9 Allée Mozart Lotissement Varage Massane 13920 Saint Mitre Les Remparts**

RCS Salon de Provence 379 176 209

Procès-verbal de la décision extraordinaire en date du 02.03.2026

L'an deux mille VINGT SIX , le 02.03.2026 à 10 heures.

Les associés de la société à responsabilité limitée susnommée au capital de 7774,90 euros, ont pris la décision extraordinaire suivante, sur la convocation de la gérance.

Les gérants **Mr Carlos BARRAU , Mr Antoine DUARTE-BARRAU et Jérôme NEGREL** sont présents.

Ils constatent que les associés sont présents.

Les gérants rappellent que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Proposition de la rémunération mensuelle du gérant **Mr Antoine DUARTE-BARRAU**.

2. Quitus à la gérance.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition :

– La proposition de la rémunération mensuelle du gérant

Puis, le gérant déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de les associés dans les formes et délais légaux. Il ajoute que les associés n'ont pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-27 du Code de commerce, et n'ont posé de questions écrites.

Les associés disposent l'acte de cette déclaration.

.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Les associés, après avoir entendu la proposition de la rémunération mensuelle de **0€** du gérant **Mr Antoine DUARTE-BARRAU** de la société **SARL 3B** approuve **la proposition de la rémunération mensuelle** à partir de **01.02.2026** jusqu'au **31.03.2027**

Les associés donnent quitus entier et définitif au gérant de la gestion de la société **SARL 3B** à **la proposition de la rémunération mensuelle** désignée ci-dessus.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Les associés ont accepté la notification de **la proposition de la rémunération mensuelle** à partir de **01.02.2026**.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

Carlos BARRAU

Handwritten signature of Carlos Barrau in blue ink.

Jérôme NEGREL

Handwritten signature of Jérôme Negrel in blue ink.